



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 17 juin 2025

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 juin à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 11/06/25

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; Mme Kim CHIUSANO ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Bertil FORT (quitte la séance avant le vote de la délibération 10-2025-17) ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : M. Ulf CLERWALL a donné pouvoir à M. WATANABÉ-VERMOREL ; Mme Léa VASA a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD ; M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à M. Éric ALGRAIN ; Mme Dominique VERSINI a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	6
10 2025 15 – Désignation du secrétariat de séance.....	6
10 2025 18 – Adoption de la procédure d'urgence	6
10 2025 16 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 20 mai 2025.....	7
10 2025 17 – Adoption du Budget Supplémentaire 2025 de l'État Spécial du 10 ^e arrondissement.....	7
2025 DASCO 48 – Dénomination de l'école Mila Racine	8
2025 DSOL 101 – 5 subventions de fonctionnement (25 715 euros) et 2 subventions d'investissement (410 000 euros) pour des bagageries.....	11
2025 DSOL 107 – Subventions (100 000 euros) à 25 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2025.....	14
2025 DASCO 14 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 028 212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).....	16
2025 DDCT 117 – Soutenir et sécuriser 69 associations pour le financement de 120 projets en conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) dans les quartiers Politique de la Ville parisiens (763 965 euros).....	17
2025 DDCT 62 – Subventions (21 250 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale (FAL) attribuée au 10 ^e arrondissement.....	19
2025 DSP 23 – Subvention (177 020 euros) à l'association Lire et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, les relais Petite Enfance et les quartiers Politique de la Ville (10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e).....	20
2025 DJS 59 – Subventions (220 000 euros), conventions et avenants avec 10 associations jeunesse (10 ^e , 17 ^e , 19 ^e , 20 ^e) afin de soutenir l'accès aux droits.....	22
2025 DJS 60 – Subventions (253 500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse (10 ^e , 11 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi	22
2025 DJS 61 – Subventions (211 900 euros), conventions et avenants avec 58 associations de jeunesse (9 ^e , 10 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes	22
2025 DJS 62 – Subventions (282 500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture	22

2025 DJS 92 – Relocalisation temporaire des activités du Centre Paris Anim' Château-Landon – Avenant n° 2 à la DSP relative aux centres Paris Anim' du 10 ^e arrondissement.....	25
2025 DAC 267 – Subventions (27 000 euros) à 11 associations historiques et signature de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs	26
2025 DAC 431 – Subventions (63 000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien et avenant à convention (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 20 ^e)	28
2025 DSOL 110 – Subventions (440 000 euros) et conventions à 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.....	29
2025 DAE 151 – Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé place de la République (Centre, 10 ^e , 11 ^e).....	29
2025 DAJ 2 – Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau.....	30
2025 DVD 49 – Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache – Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires.....	30
2025 DAC 35 – Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord-SAS Centre International de Créations Théâtrales (10 ^e).....	30
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription	32
2025 DSOL 77 – Subventions (1 761 033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.....	32
2025 DSOL 78 – Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espaces de Vie sociale et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025	32
2025 DSOL 80 – 18 subventions (1 608 710 euros) de fonctionnement pour 14 associations et 1 fondation pour des actions d'aide alimentaire – 2 subventions d'investissement pour 2 associations – 2 avenants.....	32
2025 DSOL 87 – Subventions (4 089 849 euros) à 10 associations et 1 organisme pour le fonctionnement des 15 Espaces Solidarités Insertion (ESI) et 1 accueil de jour.....	32
2025 DPE 29 – Subventions (52 100 euros), conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets « Compostage de proximité 2025 » et signature d'un avenant	32
2025 DEVE 67 – Subventions (130 000 euros) à 15 associations (16 projets) pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire.....	32

2025 DSOL 94 – Subventions (95 000 euros) à 7 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit des familles	32
2025 DASCO 38 – Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2024-2025	32
2025 DASCO 47 – Collèges publics parisiens – Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros)	32
2025 DDCT 107 – Subventions (134 600 euros) à 30 associations pour le financement de 51 projets dans les quartiers Politique de la Ville du 10 ^e arrondissement (2 ^e enveloppe).....	32
2025 DDCT 77 – Subvention (131 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations.....	32
2025 DDCT 92 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2025 – Subventions de fonctionnement (90 000 euros) à 6 associations.....	32
2025 DAE 3 – Avenants et subventions (713 000 euros) à 11 structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.....	33
2025 DFPE 5 – Subventions (1 787 571 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 17 lieux d'accueil enfants-parents à Paris.....	33
2025 DFPE 27 – Subvention (2 196 722 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.....	33
2025 DFPE 45 – Subventions (443 386 euros), avenant n° 1 et subvention (9 678 euros) et convention d'investissement à l'association AFAPE (10 ^e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (10 ^e et 19 ^e)	33
2025 DFPE 107 – Subventions (464 500 euros), conventions et avenant avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale.....	33
2025 DFPE 128 – Subvention (5 120 865 euros) et avenant n° 1 à l'association France Horizon pour ses 20 établissements pour la petite enfance	33
2025 DSOL 55 – Subventions (97 000 euros) à 11 associations, 2 conventions et 1 avenant pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants	33
2025 DJS 10 – Subventions (35 050 euros) à 7 associations sportives dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (10 ^e).....	33
2025 DAC 262 – Subventions (45 600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris.....	33
2025 DLH 121 – Modification et octroi de garanties d'emprunt finançant diverses opérations de logements sociaux réalisées par Paris Habitat	33
2025 DU 112 – Dénomination passerelle Jane Birkin (10 ^e).....	33

2025 DAC 164 – Subvention (60 000 euros) et convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe-ECUJE (10 ^e)	33
2025 DAC 166 – Subventions (311 000 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir	33
2025 DAC 184 – Subventions (47 500 euros) à 12 formations chorales, 1 fédération musicale et 1 troupe de comédie musicale, et signatures de 14 conventions.....	33
2025 DAC 196 – Subventions de fonctionnement (33 000 euros) et convention avec 5 associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) (10 ^e , 11 ^e , 13 ^e et 18 ^e)	34
2025 DAC 367 – Subvention (5 000 euros) et convention à 1 association au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL Culture) attribué au 10 ^e arrondissement.....	34
2025 DEVE 37 – Subvention de fonctionnement (28 500 euros) à l'association Veni Verdi œuvrant pour le développement de 8 projets d'agriculture de proximité	34

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseiller.ère.s présent.e.s. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON.

La séance est ouverte à 18h43.

Mme CORDEBARD ouvre la séance en donnant la bienvenue à tou.te.s les présent.e.s. En l'absence de questions de pré-conseil, après avoir annoncé les pouvoirs, elle propose aux élu.e.s d'entamer l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2025 15 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2025 18 – Adoption de la procédure d'urgence

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à adopter la procédure d'urgence permettant de voter 18 délibérations arrivées en retard. Si la proximité entre les Conseils de Paris du mois de mai et de juin explique en partie le retard avec lequel ces 18 délibérations sont arrivées, Madame la Maire informe qu'elle a quand même sensibilisé la Mairie central, afin qu'à l'avenir les délibérations puissent être transmises aux arrondissements en temps utile pour les étudier correctement.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2025 16 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 20 mai 2025

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 20 mai 2025, avec l'amendement proposé par M. JOUSSELLIN à la page 16 : « [...] aucun élu de ce conseil n'a pensé à le proposer ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2025 17 – Adoption du Budget Supplémentaire 2025 de l'État Spécial du 10e arrondissement

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que, lors de la séance du 20 mai, le Conseil d'arrondissement avait adopté le compte administratif de l'État Spécial d'Arrondissement (ESA) pour l'exercice 2024. Dans le cadre du Budget Supplémentaire (BS), une partie seulement du solde d'exécution constaté à l'occasion du compte administratif 2024 est intégrée au sein des trois dotations de l'État Spécial, au regard du contexte budgétaire contraint.

Ainsi, au titre de l'exercice 2025, la Mairie du 10^e dispose d'un BS d'environ 683 000 euros, nettement inférieur à celui de 2024 qui dépassait 1,3 million d'euros. Ce résultat comprend une reprise de 578 000 euros sur le budget général au titre de la participation du 10^e à l'effort collectif. Madame la Maire rappelle, à ce propos, que l'État a décidé de « ponctionner » 275 millions d'euros dans les caisses parisiennes en vertu de la loi des finances 2025, ce qui correspond à 10% de l'effort demandé à l'ensemble des collectivités françaises.

De ces crédits supplémentaires d'environ 683 000 euros, 475 000 euros seront affectés à la Dotation d'Investissement (DIV). Ils serviront notamment à financer la réimplantation des services à la population au rez-de-chaussée de la mairie, à la mise en œuvre des préconisations issues de l'audit de sûreté et aux premières études patrimoniales sur l'éclairage (187 000 euros). Ils serviront également à financer l'organisation de projets inter-conseils de quartier et l'achat de matériel (43 000 euros).

Le BS porte l'enveloppe globale de la Dotation d'Animation Locale (DAL) à 929 000 euros, ce qui permettra de poursuivre l'effort en faveur des travaux urgents pour les équipements de proximité du 10^e. Mme CORDEBARD informe que l'enveloppe d'animation locale et culturelle 2024 a été consommée à hauteur de 96,5% et celle de fonctionnement des conseils de quartier a été engagée à hauteur de 70%.

La Dotation de Gestion Locale (DGL) bénéficiera, elle aussi, du BS en disposant ainsi d'un montant global de 8 972 000 euros. 48 000 euros seront affectés sur la ligne d'alimentation crèches dans la prise en compte de l'augmentation du coût des marchés (alimentation 100% bio). 33 000 euros dédiés aux espaces verts seront transférés vers le budget général de la Ville pour l'achat de produits horticoles. 25 000 euros seront destinés au doublement de la baignade dans le Canal Saint-Martin, dont 13 000 euros seront transférés à la Direction de la Jeunesse et des Sports afin de financer la prestation externalisée de surveillance et 12 000 euros pour le nettoyage fluvial et les analyses de la qualité de l'eau. 20 000 euros seront affectés à la fourniture de petits équipements, afin que la section locale d'architecture puisse réaliser des travaux d'entretien en régie dans les équipements de proximité. Enfin, 16 000 euros seront dédiés au déménagement de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne et à l'ouverture du Kiosque Citoyen à la rentrée prochaine.

En conclusion de sa présentation, Madame la Maire rappelle que, le budget devant être voté en équilibre réel, le total des recettes – Budget Primitif + Budget Supplémentaire – versées par la Ville de Paris à la Mairie du 10^e, s'élève à 10 376 386,39 euros. Elle indique que les contraintes qui s'imposent à cet exercice sont de plus en plus importantes, et profite de l'occasion pour remercier Paul SIMONDON, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, d'avoir eu la capacité de maintenir, voire d'amplifier certaines politiques structurantes pour l'avenir de la ville et de la population. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

M. Bertil FORT quitte la séance pour des raisons personnelles avant le vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DASCO 48 – Dénomination de l'école Mila Racine

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle que la politique de dénomination du 10^e arrondissement relève de trois axes majeurs : la féminisation de l'espace public, la lutte contre les discriminations, les racismes et les antisémitismes, et la valorisation de l'image des combattant.e.s qui ont risqué leur vie pour la liberté des peuples et l'égalité. En proposant de nommer l'école de la rue Pierre Bullet du nom de Mila Racine, ces trois objectifs sont atteints.

Née à Moscou le 14 septembre 1919, Mila Racine émigre en France avec sa famille dans les années 1920. Elle s'engage très jeune au sein des Éclaireurs Israélites de France et participe activement à des actions de résistance, notamment en aidant à l'évasion d'internés étrangers du camp de Gurs. En novembre 1942, à la suite de l'occupation allemande du sud de la France, la famille se rend à Saint-Gervais, en Haute-Savoie, en zone italienne. Dans cette région, Mila prend l'initiative de former des groupes d'enfants afin de les faire passer clandestinement en Suisse. Grâce à son réseau de « passeurs » connaissant bien les lieux propices à ces traversées, elle parvient à exfiltrer 326 enfants en l'espace de deux mois et demi.

Cependant, le 21 octobre 1943, Mila est arrêtée avec un groupe de 20 enfants par les gardes-frontière allemands. Torturée par la Gestapo, elle est transférée au fort de Montluc à Lyon, puis à Compiègne et enfin à Ravensbrück. Après un an de détention, elle est déportée au camp de Mauthausen, et contrainte de travailler à la réparation des voies ferrées. Elle y trouve tragiquement la mort, le 26 mars 1945, lors d'un bombardement allié sur les voies ferrées, à l'âge de 24 ans.

Parmi les enfants que Mila Racine parvient à sauver, il y a André Panczer, alors âgé de huit ans, qu'elle exfiltre en Suisse le 21 septembre 1943. André, qui avait été élève de l'école Pierre Bullet jusqu'en juin 1942, est présent dans la salle. C'est à lui que la municipalité doit l'initiative d'attribuer le nom de Mila Racine à cette école maternelle.

Le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement l'empêchant de donner la parole à un membre du public, M. JOUSSELLIN termine son intervention en lisant un extrait du livre d'André Panczer, *Je suis né dans l'Faubourg Saint-Denis*, qui traite de la déportation et de la mort de Mila Racine. Il invite ensuite les élu.e.s à voter en faveur de la dénomination Mila Racine en les informant que la communauté éducative de l'école de la rue Pierre Bullet a été mise au courant de cette proposition.

Elie Jousselein conclut en disant que si Mila Racine était présente, elle n'aurait pas le sentiment d'avoir sauvé André Panczer, mais seulement d'avoir fait son devoir. Autour de cette table, les élu.e.s, au contraire, savent qu'elle lui a non seulement sauvé la vie mais a aussi permis de faire avancer de nombreux autres combats en permettant à André Panczer de devenir le président du COMEJD (Conseil National pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés) qui régulièrement va dans les établissements scolaires faire vivre l'indispensable travail de mémoire mais aussi porter des combats communs comme la lutte contre l'antisémitisme, le racisme ou la haine anti-musulmans

Mme CHIUSANO s'adresse à André Panczer en citant le titre du dernier chapitre de son livre, « Le courage en héritage ». La voix d'André Panczer vient conclure un voyage effectué par Mme CHIUSANO, quelques semaines plus tôt, aux côtés de cinq femmes protagonistes du podcast « Les Résistantes », réalisé par Philippe Collin pour Radio France. Il est important pour celles et ceux qui s'engagent en politique, de s'inspirer des figures du passé comme celle de Mila Racine.

Il s'agit en effet de faire du courage de cette femme résistante, engagée, héroïque, un héritage inscrit dans les murs de Paris à travers l'entreprise, menée avec grande détermination par la municipalité, de donner le nom de grandes femmes, souvent méconnues ou oubliées, aux espaces et équipements publics. Il s'agit de faire du courage de cette femme un héritage à transmettre aux enfants du 10^e, à celles et ceux qui se rendront chaque jour à l'école de la rue Pierre Bullet, dénommée en hommage à Mila Racine. Il s'agit de faire du courage de cette femme un héritage en partage, une valeur qui inspire pour l'attention portée aux autres et pour la lutte menée contre le racisme, l'antisémitisme et l'obscurantisme grandissant dans la société française. Il s'agit de faire du courage de cette femme un héritage dont les élu.e.s et les citoyen.ne.s doivent se souvenir dans leurs engagements et leur vivre-ensemble.

Mila Racine fait partie de ces femmes que l'histoire a oubliées précisément parce qu'elles sont femmes, et qui sont souvent renvoyées à l'arrière du front dans les images de la Seconde Guerre Mondiale, cantonnées dans des rôles domestiques ou portant leur aide aux combattants. La municipalité peut contribuer à réhabiliter leur mémoire en donnant le nom de Mila Racine à une école de la République.

Mme CORDEBARD dit son émotion de pouvoir rendre hommage à Mila Racine avec un acte dont tous les membres du conseil mesurent la portée. Elle profite de l'occasion pour remercier André Panczer et toutes les personnes qui ont accompagné la municipalité dans le travail de mémoire réalisé dans les établissements scolaires de l'arrondissement. Chacun d'entre eux porte désormais une plaque en souvenir des enfants juifs du 10^e, déportés et tués dans les camps d'extermination. Il est important que leur mémoire survive et soit inscrite dans le territoire, et que leurs noms et leurs histoires soient transmis, année après année, aux jeunes générations.

Ce travail de mémoire a profondément marqué les anciens et les nouveaux élu.e.s, qui se sont engagés à le mettre en place et à le poursuivre avec conviction. Madame la Maire est heureuse de pouvoir rendre hommage à Mila Racine aux côtés d'André Panczer, qui a fait de la transmission de la mémoire de la Shoah un objectif de vie. Elle espère qu'ils pourront continuer à travailler ensemble et à se rendre dans les établissements scolaires du 10^e pour sensibiliser les directeurs, les enseignants et les élèves à l'importance de l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste, afin que cette histoire ne soit pas oubliée malgré la disparition progressive de ses acteurs. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Le résultat du vote est accompagné par les applaudissements des élu.e.s et du public.

2025 DSOL 101 – 5 subventions de fonctionnement (25 715 euros) et 2 subventions d'investissement (410 000 euros) pour des bagageries

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER exprime sa satisfaction en présentant la délibération DSOL 101, qui propose de voter des subventions de fonctionnement et d'investissement pour des bagageries parisiennes, dont une dans le 10^e arrondissement. Celle-ci se situera dans les locaux de l'actuelle MVAC (Maison de la Vie Associative et Citoyenne). Le projet qui la concerne a mobilisé la Commission Solidarité Inter-Conseils de Quartier et représente l'un des engagements pris par la majorité municipale dans la présente mandature. Ce projet, intitulé « Pause Canal », a été retenu au Budget Participatif sur proposition des élèves du collège Françoise Seligmann et verra le jour avant la fin de l'année.

Mme SCHERER se réjouit qu'avec Emmaüs Solidarité et les services de la Mairie du 10^e, la majorité municipale ait réussi à travailler sur une proposition innovante, qui a obtenu le soutien financier de l'État et qui conjugue un accueil de jour labellisé ESI (Espace Solidarité Insertion) et une bagagerie. Les locaux de l'actuelle MVAC sont en effet suffisamment spacieux pour permettre aux deux équipements de se côtoyer. L'innovation proposée par Pause Canal est de mutualiser une laverie, un espace d'hygiène, un espace de repos et un cyberspace. La bagagerie offrira le lien qui permettra aux personnes en situation de rue de déposer leurs biens dans l'un de ses 88 casiers, sur orientation des travailleurs sociaux. Les personnes ayant déposé leurs bagages pourront ainsi laver leur linge et bénéficier d'une écoute par des bénévoles.

L'implantation de ce troisième ESI dans le 10^e arrondissement permettra également de dédier celui de la rue Bichat exclusivement aux femmes en situation de rue. Celles-ci sont beaucoup plus vulnérables que les hommes, mais ont tendance à disparaître dans les accueils de jour lorsque la population masculine devient trop importante. L'ESI de la rue Bichat leur offrira un espace de pause protégé. Mme SCHERER conclut son intervention en rappelant que les bagageries parisiennes sont structurées par le bénévolat et que la municipalité est en train de travailler avec Emmaüs Solidarité au recrutement des bénévoles. Une réunion publique aura lieu le 10 juillet dans les locaux de la MVAC pour présenter le projet Pause Canal aux habitant.e.s du 10^e arrondissement.

Mme JUILLET indique que, dans le cadre de l'acte 2 du Pacte de Lutte contre l'exclusion, et notamment son objectif n° 4 « Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes », la Ville de Paris renouvelle son engagement pour permettre aux personnes en situation de précarité de trouver les services publics essentiels. La délibération DSOL 101 propose d'allouer une subvention d'investissement à la bagagerie Pause Canal, portée par l'association Emmaüs Solidarité, qui ouvrira ses portes dans les locaux de l'actuelle MVAC du 10^e.

Une bagagerie représente un lieu sûr où mettre à l'abri ses affaires personnelles, ses bagages et ses documents. Une des premières inquiétudes des personnes sans domicile fixe est de protéger leurs biens, qui peuvent facilement être volés. À cela s'ajoute la difficulté de devoir se déplacer d'un endroit à un autre avec des sacs de voyage de plusieurs kilos. Ce sont surtout les femmes avec des enfants qui souffrent de cette situation, toujours ballottées d'un gymnase à un espace d'hébergement provisoire. À Paris, une personne sans domicile fixe sur trois possède un emploi, les deux autres sont en recherche active. Mais pour se rendre au travail ou pour en trouver un, la possibilité de disposer d'un lieu comme la bagagerie représente un avantage considérable.

Cependant, les bagageries ne sont pas seulement des lieux où les personnes à la rue peuvent déposer leurs affaires. Les bénévoles qui les animent et qui assurent l'accueil contribuent en effet à créer un climat convivial en offrant aux usagers une possibilité de halte et d'échange, si ces derniers le souhaitent. Ils s'efforcent de répondre aux besoins d'information et orientent vers les diverses structures d'intervention sociale adaptées aux problématiques des personnes sans-abris. La Ville de Paris, par ailleurs, encourage dans ses bagageries les initiatives visant à faire participer les bénéficiaires et à les rendre acteurs du fonctionnement de la structure, que ce soit en adhérant à l'association, en siégeant dans son conseil d'administration ou en y assurant des permanences.

M. RAIFAUD se félicite de la prochaine ouverture de la nouvelle bagagerie, d'autant plus qu'elle se situera dans le quartier de Stalingrad où les personnes en difficulté sont très nombreuses. Les politiques de lutte contre la pauvreté parlent toujours de « logement d'abord ». Certes, le logement est un objectif primordial, mais, pour les personnes en situation de rue, le premier besoin est de pouvoir déposer leurs affaires en lieu sûr, afin d'être libres d'effectuer un certain nombre d'activités qui paraissent évidentes pour qui possède un domicile, mais qui sont extrêmement compliquées pour qui est à la rue.

Le projet Pause Canal est une bagagerie, mais aussi un accueil ESI permettant de prendre en charge les bénéficiaires et de les accompagner d'un point de vue social et sanitaire. M. RAIFAUD souhaite souligner que ce projet, financé à hauteur de 280 000 euros par la Ville, a été voté au Budget Participatif. Cela montre que les habitant.e.s se mobilisent pour venir en aide à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Il est important que la réunion du 10 juillet, organisée par Mme SCHERER, ait lieu car elle donnera aux habitant.e.s la possibilité de poser des questions sur ce nouvel équipement qui contribuera certainement à limiter les tensions et la violence dans l'espace public. M. RAIFAUD termine son intervention en rappelant

que, si la bagagerie est destinée à occuper les locaux de l'actuelle MVAC, cette dernière ouvrira ses portes dans la Caserne Château-Landon où elle disposera de locaux plus spacieux.

Au nom des élu.e.s communistes, **M. JOUSSELLIN** se félicite de voter en faveur de ce beau projet innovant et salue toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation, à commencer par Mme CORDEBARD et Mme SCHERER. Lorsqu'on s'engage en politique, on le fait avec l'ambition d'améliorer la vie des gens, mais lorsqu'on s'engage à gauche, on le fait pour ne pas détourner le regard des personnes en souffrance et pour aider celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est ce que la délibération DSOL 101 propose de faire en créant sept nouvelles bagageries qui vont rejoindre un maillage déjà dense, tout particulièrement dans le 10^e arrondissement.

Des pensions de famille à la salle de consommation à moindre risque en passant par la bagagerie et l'installation de Mobil' douches pour les sans-abris, le bilan de la municipalité n'est pas mauvais en termes de solidarité. Les deux nouvelles pensions de famille sont destinées prioritairement aux femmes victimes de violences familiales. Le vœu voté lors du dernier Conseil d'arrondissement a réaffirmé la volonté de la majorité municipale de garder sa salle de consommation à moindre risque menacée de fermeture. Toutes ces actions font la fierté du 10^e, un « arrondissement monde » avec ses deux gares et ses trois hôpitaux.

Celles et ceux qui veulent continuer à faire de Paris une « ville monde » tout en refusant les différents dispositifs mis en place par la municipalité, ne souhaitent en réalité que refermer la ville sur elle-même et sur les personnes qui peuvent y vivre dignement. Les élu.e.s communistes ont fait un choix différent et portent la volonté d'ouvrir de nouveaux lieux de solidarité, tels que des bagageries, des laveries et des épiceries solidaires dans chaque arrondissement parisien. M. JOUSSELLIN souhaite terminer son intervention en alertant sur la présence, depuis quelques semaines, de nouveaux campements dans le 10^e. La situation internationale inquiète et laisse penser qu'un nombre très important de personnes fuyant la guerre dans leurs pays cherchera refuge en France. L'État ne doit pas abandonner Paris et ses habitant.e.s et, surtout, il ne doit pas abandonner celles et ceux qui ont plus besoin d'aide. C'est tout de suite que l'État doit ouvrir de nouvelles places d'hébergement d'urgence et lancer un vaste plan pour réquisitionner les immeubles vides.

Mme CORDEBARD se réfère à une question posée par un habitant qui, à l'occasion d'un conseil de quartier, s'était enquis du risque que l'installation de la nouvelle bagagerie ne contribue à concentrer dans le 10^e les conflits liés à la pauvreté. En fait, le raisonnement tenu par la majorité municipale est exactement l'inverse. Force est de constater que certains quartiers de l'arrondissement, et notamment ceux à proximité des gares, réunissent de nombreuses difficultés sociales. La logique poursuivie par les deux prédécesseurs de Madame la Maire et par elle-même vise à implanter dans ces quartiers des ressources susceptibles de venir en aide aux personnes les plus fragiles en réduisant les tensions.

Plusieurs projets vont dans ce sens, comme l'installation de la salle de consommation à moindre risque voulue par Rémi FÉRAUD, le CAARUD de la rue Beaurepaire, les centres d'hébergement et les pensions de famille destinées aux femmes victimes de violences. Mme CORDEBARD convient avec M. JOUSSELLIN que le nombre de personnes installées dans des tentes à Paris a augmenté dans les dernières semaines. Deux opérations de mise à l'abri ont été effectuées par la Ville en collaboration avec l'État. Un gymnase a été ouvert pour accueillir des hommes et des femmes provenant des campements des migrants. La municipalité continuera ses efforts pour trouver de nouvelles places d'hébergement car les besoins sont de plus en plus importants. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

M. FORT ayant dû s'absenter pour des raisons personnelles, **Mme CORDEBARD** propose de changer l'ordre du jour en reportant à la fin du conseil les délibérations sur lesquelles il était le seul inscrit, dans l'éventualité qu'il puisse revenir à temps.

2025 DSOL 107 – Subventions (100 000 euros) à 25 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2025

Rapporteur : Thomas WATANABÉ-VERMOREL

M. WATANABÉ-VERMOREL explique que, chaque année, le Mois Parisien du Handicap, offre un temps de visibilité, d'échange et de partage autour du handicap avec des événements culturels, sportifs et festifs, des conférences et des débats. Il ne s'agit pas seulement de célébrer la diversité, mais de rappeler les responsabilités collectives et individuelles face à la discrimination sociale qui touche les personnes en situation de handicap. Ainsi, ce mois de juin doit également être considéré comme un temps de lutte, de pédagogie et de mobilisation. Le respect des droits passe aussi par la reconnaissance de tous les corps dans l'espace public, des corps qui roulent, qui boitent, qui dansent autrement, mais qui ont toute leur place dans le paysage, dans la culture et dans la République française.

Dans cet esprit, M. WATANABÉ-VERMOREL souhaite saluer le projet porté par l'association Ailleurs Connaître, qui propose une expérience artistique forte et politique avec la pièce chorographique *Les Remarquables*. Cette pièce n'a pas été conçue pour être jouée sur une scène, mais dans des espaces mettant en valeur la marche des interprètes. Dix artistes professionnels joueront à l'intérieur de la Gare de l'Est le 26 juin à 20 heures, ils danseront au milieu des voyageurs dans des espaces où circulent toutes sortes d'objets roulants (valises, chariots, poussettes, wagons). Il existe des handicaps invisibles comme des

personnes invisibilisées. Les artistes de l'association Ailleurs Connaître ne tolèrent pas d'être invisibilisés, ils occupent l'espace avec fierté. Ils ne réclament pas un regard compatissant, ils ne s'adaptent pas au monde tel qu'il est, ils le transforment. C'est pour soutenir cette démarche artistique, inclusive et profondément politique qu'une subvention de 3 500 euros est proposée au vote du conseil.

Mme DUMOULIN observe que l'un des enjeux majeurs portés par le Mois Parisien du Handicap est la visibilisation des handicaps. Parler de « visibilisation » pourrait paraître paradoxale car il s'agit, en l'occurrence, de handicaps visibles. Cependant, il est possible d'être à la fois hyper-visibles et hyper-marginalisés. L'enjeu est de donner une place égale dans la cité aux personnes en situation de handicap, en leur permettant de jouir pleinement de leurs droits et du respect des autres citoyens. C'est un enjeu que la Ville de Paris porte pendant toute l'année, le mois de juin étant censé agir sur la conscience collective et sensibiliser le public afin de favoriser l'inclusion.

Mme CORDEBARD confirme que le handicap n'est pas un sujet auquel il faut s'intéresser un mois durant, mais un sujet qui doit être pris en compte en permanence car la marche qui reste à monter est encore haute. Un travail important a été accompli à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en permettant, par exemple, de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les bus parisiens à travers de nombreux aménagements de quais et points d'arrêt. Chaque arrondissement a créé des « quartiers à accessibilité augmentée » en enlevant certains obstacles de l'espace public afin de faciliter les déplacements. Cette expérimentation à petite échelle servira de modèle pour un déploiement dans tout Paris.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont également eu un effet bénéfique sur la représentation du handicap. Les athlètes paralympiens ont transmis une image positive et conquérante, qui a permis au public de vibrer avec eux et qui a joui d'un grand retentissement international. Maintenant, il ne faut pas laisser que l'intérêt tombe et que la situation redevienne comme avant. C'est malheureusement l'impression que donnent les financements retirés aux clubs parasportifs, le monde du sport ayant subi les coupes budgétaires les plus sévères de la part de l'État. La Ville de Paris ne s'inscrit pas dans cette démarche et continue à fournir des efforts pour promouvoir les activités sportives pour toutes et tous. Madame la Maire est persuadée de l'importance de se fixer pour objectif de disposer, dans chaque arrondissement parisien, d'un club parasportif. Elle invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DSOL 107.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DASCO 14 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 028 212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN signale qu'il existe à Paris deux types de dispositifs pour la mise en place des activités périscolaires. Le premier fait l'objet d'un appel d'offres qui est renouvelé tous les trois ans et qui permet aux services de la DJS et de la DAC d'organiser des temps d'activités périscolaires offerts aux enfants. Le deuxième dispositif est un appel à projets annuel qui vise à aller au plus près des besoins exprimés par les écoles et à proposer des activités organisées par des associations.

Parmi les structures concernées par la délibération DASCO 14, figure une association qui agit dans le domaine de la nutrition. Il s'agit d'un sujet très important, l'alimentation des enfants étant au cœur des préoccupations de la Ville de Paris dont les cantines scolaires présentant désormais un taux très élevé de produits de qualité labellisés bio et durable. Ce deuxième dispositif est une particularité parisienne et un outil vraiment intéressant car il permet d'être vraiment à l'écoute des besoins exprimés par les écoles en matière de nutrition, de culture et de sport. M. ALGRAIN tient à souligner que les crédits qui le financent sont maintenus par la Ville, soucieuse de préserver tous les dispositifs qui touchent aux enfants en dépit des coupes budgétaires imposées par l'État.

Mme JOUBERT fait remarquer que le Gouvernement rencontre des difficultés majeures, année après année, à mettre un professeur devant chaque classe et cherche à supprimer la décharge pour les directeurs et directrices d'écoles avec moins de treize classes. Les fermetures de classes se poursuivent à Paris – près de 140 dans la capitale et dix dans le 10^e arrondissement à la rentrée 2025 – à un rythme proportionnellement bien plus élevé que dans le reste de la France. Cependant, la majorité de gauche d'Anne HIDALGO continue à investir dans l'école publique, dès le plus jeune âge, avec l'objectif d'outiller tous les enfants.

En septembre, les TAP fêteront leurs dix ans d'existence. Grâce aux temps périscolaires, ont été mis en place des ateliers d'éveil corporel, cognitif, artistique pour les enfants des écoles maternelles, des activités linguistiques, d'exploration et de découverte pour les enfants des écoles élémentaires, ainsi qu'arts du spectacle, arts plastiques, loisirs créatifs, découverte des civilisations et du patrimoine, langues, sciences, citoyenneté et développement durable, santé et bien-être pour les plus grands. Un panier d'offres très diversifié que la Ville propose aux habitant.e.s, mue par l'ambition que l'école reste un lieu d'émancipation, de découverte et d'apprentissage, avec une communauté éducative bien formée et de vrais moyens mis à disposition. Au nom du groupe Paris en Commun, Mme JOUBERT invite les élu.e.s à voter la délibération DASCO 14 qui présente 80 projets pour les écoles maternelles et 124 projets pour les écoles élémentaires, dans près de 176 établissements scolaires.

Mme CORDEBARD tient à rappeler que l'école publique est un service précieux, aujourd'hui attaqué à Paris de façon inédite. Face à une baisse démographique modeste de 3,5%, la capitale a essuyé 25% des fermetures de classes de toute la France. Cela montre le contraste énorme entre l'investissement de la Ville de Paris, avec un budget par enfant qui grandit d'année en année, et le désinvestissement global de l'État, notamment en termes de nombre d'enseignants. Tout cela est regrettable, mais la municipalité doit continuer à résister et à se battre pour ses enfants. Madame la Maire remercie l'ensemble des élu.e.s pour leur engagement et les invite à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DDCT 117 – Soutenir et sécuriser 69 associations pour le financement de 120 projets en conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) dans les quartiers Politique de la Ville parisiens (763 965 euros)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que la CPO ou convention pluriannuelle d'objectifs représente un engagement de la Ville de Paris qui porte sur trois années consécutives. Elle s'inscrit dans une logique de sécurisation financière des associations et de simplification de leurs démarches administratives. La DDCT 117 concerne, entre autres, quatre associations qui sont des acteurs majeurs du 10^e arrondissement, mais qui ont besoin d'être soutenues face à la diminution des financements de la part de l'État. Il s'agit de Ngamb'art, L'Aire à Mots, Étonnant Cinéma et Mamans Association Grange-aux-Belles.

La CPO permettra à ces quatre associations de réaffirmer leur présence sur le terrain, de poursuivre des objectifs à moyen terme avec sérénité et de développer des actions dans les quartiers populaires auxquels elles apporteront plus de culture, d'animation et de vitalité. M. ALGRAIN souhaite terminer son intervention en remerciant les services de la Ville pour leur mobilisation. Sans eux, il serait difficile de mener à bien tous les projets des associations, qui sont accompagnées aussi par le comité de pilotage et les bénévoles.

Mme DIABY indique qu'avec le Pacte Parisien pour les Quartiers Populaires, la Ville s'est dotée d'un outil pour mieux connaître les inégalités territoriales et répondre aux besoins avec des moyens concrets. Ce pacte permet plus de visibilité pour les associations, plus de continuité pour les financements et plus de travail commun entre les institutions et les acteurs de terrain. C'est grâce à cette démarche que des structures de proximité peuvent construire des projets sur plusieurs années, sortir de la logique du court terme et s'ancrer dans la durée.

Les quatre associations du 10^e arrondissement, concernées par la délibération DDCT 117, montrent les résultats de cette politique. Étonnant Cinéma propose une éducation critique aux images grâce à une sensibilisation au langage cinématographique et à ses enjeux par des projections de films jeune public et des ateliers-débats. Ngamb'art a pour objectif de faire valoir la culture à travers le monde et de promouvoir et diffuser les arts de la scène, la danse, le théâtre, la musique et le conte. Mamans Association Grange-aux-Belles organise diverses actions et événements visant à renforcer le lien social et à amener les habitant.e.s de tout âge à se rencontrer et à vivre ensemble. Enfin, L'Aire à Mots propose des stages thématiques et des ateliers autour de l'écriture, ainsi que des événements et des expositions en partenariat avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives et des artistes.

Mme CORDEBARD a parfois été interrogée sur l'utilité de distribuer des subventions aux associations de l'arrondissement. En fait, elle estime qu'encourager les mouvements citoyens – comme dans le cas des Anciens de la GAB qui se sont organisés pour venir en aide aux plus jeunes et faire revivre leur quartier – est extrêmement fructueux. Toutes ces actions qui semblent avoir un petit rayonnement, coordonnées avec des objectifs partagés, avec une vision commune remise régulièrement en discussion, permettent d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s. Grâce à ces actions, il existe aujourd'hui à Paris des quartiers qui se portent beaucoup mieux par rapport à l'époque où les tensions sociales avaient provoqué des violences et aussi de véritables drames. Avec l'aide des services de l'État, un travail formidable avait été réalisé.

Ce qui explique le sentiment de frustration ressenti par Madame la Maire face au désinvestissement actuel de l'État, qui ne semble attacher plus aucune valeur aux programmes, pourtant si précieux, qui ont permis de tisser des liens dans les quartiers et d'accompagner de près les enfants et les familles. C'est frustrant d'arrêter des programmes qui fonctionnent et qui ont donné des résultats très positifs. C'est exactement le contraire qu'il faudrait faire. Il convient de poursuivre les actions qui s'avèrent rentables, surtout que ces actions ne sont pas très onéreuses car elles nécessitent de petits montants. La Ville de Paris continuera à les encourager et soutenir en compensant, du moins en partie, l'absence de l'État, sans pour autant désespérer de le convaincre de l'efficacité de ces investissements.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DDCT 62 – Subventions (21 250 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale (FAL) attribuée au 10^e arrondissement

Rapporteur : Raphaël BONNIER

M. BONNIER rappelle qu'afin de soutenir l'animation territorialisée au niveau de chaque arrondissement, le Pacte Parisien de Proximité a posé le principe de la création d'un fonds d'animation locale (FAL) qui a été mis en place au budget 2022. Le FAL constitue une réalisation importante en termes de proximité avec les habitant.e.s et de pouvoir de décision donné aux arrondissements, car ceux-ci disposent de subventions qu'ils peuvent attribuer eux-mêmes aux associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale.

Grâce au FAL, le 10^e arrondissement dispose en 2025 de 21 250 euros, répartis entre quatre associations qui ont choisi d'investir dans les quartiers populaires. Il s'agit de :

- Tu Vis Tu Dis – également appelée Sine Qua Non –, qui utilise le sport comme levier d'*empowerment* pour les femmes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L'association vise à encourager les femmes des quartiers du Buisson Saint-Louis et de la Grange-aux-Belles à conquérir l'espace public, en revendiquant le droit de circuler librement à toute heure et dans la tenue de leur choix (3 500 euros) ;
- Lamelune, qui organise un mini-festival estival dans le quartier du Buisson Saint-Louis. Des spectacles et des concerts seront proposés dans l'espace public en cohérence avec d'autres actions menées sur la place du Buisson Saint-Louis, dans le jardin du Chalet et, éventuellement, sur la place Juliette Dodu (2 000 euros) ;
- CRL 10, qui donne vie à la 30^e édition de Voix sur Berge, manifestation fondée en 1995 par Jean-Marie Bireaud. Un grand rassemblement de plus de 200 chorales de Paris et d'Île-de-France offrira des prestations de 40 minutes aux publics parisiens répartis sur 21 sites musicaux autour du canal Saint-Martin (8 000 euros) ;
- OCBaux, qui a mis en place une aide juridique collective à Moinon/Sainte-Marthe pour lutter contre la spéculation immobilière et obtenir des avenants aux baux commerciaux des artistes et artisans du quartier. L'opération, commencée en 2023, a permis de trouver le bon cabinet d'avocats à même de conduire une action collective. L'action judiciaire est en cours, la première audience s'est tenue le 15 novembre 2024 (7 750 euros).

M. JOUSSELLIN se félicite de voter pour quatre projets que la Mairie du 10^e a décidé de soutenir grâce au FAL. Ces quatre projets traduisent bien ses priorités politiques et satisfont pleinement les élu.e.s communistes. Il s'agit en effet de promouvoir le sport féminin à travers l'association Tu Vis Tu Dis, la culture à travers le CRL 10 avec l'organisation de la 30^e édition des Voix sur Berge, le spectacle vivant à travers l'association Lamelune et, enfin, la lutte contre la spéculation immobilière et commerciale à travers le soutien apporté à l'action juridique de l'association OCBaux.

À propos du quartier Sainte-Marthe, M. JOUSSELLIN souligne que celui-ci témoigne de ce qu'une majorité municipale de gauche peut réaliser. Depuis le début du mandat, la Mairie du 10^e a préempté des locaux grâce à une nouvelle réglementation dans le but de protéger les locaux commerciaux, elle a voté un Budget Participatif et a débloqué un budget spécifique pour ce quartier. Sur le terrain, les effets concrets mettent du temps à se voir, car l'action politique ne s'inscrit pas dans le court terme et l'action juridique non plus. Le rôle des élu.e.s locaux n'est pas celui de rendre la justice à la place de juges et avocats, mais de s'assurer que tout un chacun puisse se défendre à armes égales. Les artistes et artisans de Sainte-Marthe s'opposent à une puissance financière qui dispose de moyens considérables. Il n'est pas question de laisser la finance décider de la spéculation dans un quartier du 10^e et il est normal que la puissance publique aide les petits à se défendre des plus gros.

Mme CORDEBARD acquiesce le fait que les quatre projets dont il est question dans la délibération DDCT 62 reflètent bien les causes pour lesquelles se bat la majorité municipale. Madame la Maire se félicite tout particulièrement de voter une subvention au CRL 10 pour soutenir la 30^e édition des Voix sur Berge. Elle a une pensée particulière pour Jean-Marie Bireaud, disparu en 2023, et pour toute l'équipe du CRL 10 qui réalise un travail remarquable et accompagne la mairie depuis longtemps. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DSP 23 – Subvention (177 020 euros) à l'association Lire et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, les relais Petite Enfance et les quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteure : Awa DIABY

Mme DIABY souhaite apporter tout son soutien à l'association L.I.R.E. (le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion), qui intervient depuis 1999 dans les structures de la petite enfance, de la culture, du social et de la santé du 10^e arrondissement, auprès des jeunes enfants et de leurs parents, afin de mettre en œuvre une action d'éveil au livre. Ainsi faisant, elle lutte contre les inégalités causées par l'illettrisme et l'analphabétisme. Ce combat est une responsabilité politique, que l'association L.I.R.E. mène avec bienveillance, sans bruit, mais avec un impact considérable.

L'association donne aux enfants et à leurs familles, quels que soient leur origine, leur langue et leur parcours, le droit d'accéder à l'histoire, à la langue et à la culture française, sans conditions et sans barrières. Elle permet aux enfants de découvrir le plaisir de lire et aux parents de retrouver leur place en tant que « passeurs d'histoires ». De nombreuses familles du 10^e vivent en effet dans une richesse culturelle immense qui, toutefois, n'est pas toujours reconnue. L.I.R.E. offre un espace de confiance où chacun peut apprendre, transmettre et se sentir légitime dans sa langue, dans ses récits et dans son histoire.

Ce travail s'inscrit en complémentarité avec le réseau des bibliothèques municipales qui accueillent, orientent et donnent accès à la lecture et aux ressources, ainsi qu'aux événements culturels. Si pour certaines personnes la bibliothèque paraît intimidante, l'association L.I.R.E. contribue à créer un premier lien de familiarité qui aide ensuite les familles à pousser la porte d'une bibliothèque. L'été 2025, l'action de L.I.R.E. se déroulera dans le jardin du Chalet, qui a été réaménagé grâce au Budget Participatif 2019 et au Plan Biodiversité 2025-2030 de la Ville de Paris. Ce jardin est devenu un espace public plus vert, plus ouvert, mais aussi plus juste, où la lecture prend sa place au milieu des arbres et des familles.

M. WATANABÉ-VERMOREL note que la lecture est un pilier de l'émancipation et qu'elle contribue à former à la fois l'enfant en devenir et l'enfant heureux. S'il y a bien un indicateur de la vitalité d'une société, de sa capacité à être juste et humaine, c'est la place qu'elle accorde aux enfants. La vision humaniste est fondée sur une réalité indéniable, celle que l'espèce humaine est la seule à avoir besoin de tant de temps pour faire grandir ses petits. L'altricialité secondaire, c'est-à-dire la maturation extrêmement lente du système nerveux central, fait que l'espèce humaine est obligatoirement une espèce sociale et donc politique.

Une tendance inquiétante de la société contemporaine est la montée des injonctions de type « no kids » dans l'espace public, les cafés et les transports, ainsi que la réduction des lieux pensés pour et par les enfants. En deux générations, les enfants de 10 ans sont passés à Paris d'un rayon d'autonomie d'action de 1,5 km à une poignée de mètres autour d'un appartement. M. WATANABÉ-VERMOREL profite de l'occasion pour se réjouir que Paris ait été désignée « meilleure ville pour la mobilité des enfants » par l'association Clean Cities, qui a réalisé une étude auprès de 36 villes européennes. C'est la reconnaissance d'un choix de société favorable aux enfants, qui a été porté tout particulièrement par David BELLARD, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, avec la création des « rues aux écoles », la limitation de la vitesse automobile et la place renforcée du vélo.

Mme CORDEBARD convient que le sujet de la place des enfants en ville est très important. Si Paris s'est vue récompensée pour ses efforts en faveur des enfants, un gros travail reste encore à faire, notamment en généralisant les concepts de « rues aux écoles », « rues aux enfants » et rues végétalisées. Cela permettra de diminuer la place de la voiture et la pollution de l'air, et de redonner un peu d'espace d'autonomie dans la ville. Comme beaucoup d'autres associations, L.I.R.E. propose des accompagnements spécifiques pour les enfants et leurs parents dans l'espace public, avec une action qui est à la fois éducative et émancipatrice. Madame la Maire invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DSP 23.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DJS 59 – Subventions (220 000 euros), conventions et avenants avec 10 associations jeunesse (10^e, 17^e, 19^e, 20^e) afin de soutenir l'accès aux droits

2025 DJS 60 – Subventions (253 500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

2025 DJS 61 – Subventions (211 900 euros), conventions et avenants avec 58 associations de jeunesse (9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

2025 DJS 62 – Subventions (282 500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN présente conjointement les quatre délibérations DJS qui ont pour objet des subventions, conventions et avenants à destination d'associations œuvrant pour la jeunesse. Elles répondent à la feuille de route mise en place par Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femme/homme et de la jeunesse, à laquelle la Mairie du 10^e souscrit pleinement. Il s'agit en effet de soutenir l'accès aux droits, l'insertion socioprofessionnelle et l'emploi, l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes, et leur accès aux loisirs et à la culture. C'est sous ce prisme que la politique jeunesse, au niveau parisien comme au niveau du 10^e arrondissement, mène l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours des jeunes vers l'autonomie.

Pour ce qui est du 10^e arrondissement, l'accès aux droits inclut la question de la santé mentale qui ne doit pas être conçue comme un objet isolé, mais liée à d'autres problématiques. Deux des principales causes de souffrance et de pathologies mentales chez les jeunes sont les violences – physiques, sexuelles, psychologiques – subies pendant l'enfance et l'adolescence dans le milieu familial, et les discriminations. La pauvreté est une source de discrimination et, pour cette raison, il est important de soutenir des actions en faveur de l'accès au logement pour les jeunes en situation de précarité économique. La fragilité mentale peut aussi être causée par la défiance de la société. La mode du « no kids », qui se développe en France et en Europe, s'étend aussi aux adolescents qui se sentent rejetés dans l'espace public.

Les jeunes demandent qu'on leur fasse confiance et les actions en faveur de leur pouvoir d'agir témoignent de la volonté de la Ville de répondre à cette demande. Mme DUMOULIN pense aux élèves du collège Seligmann qui ont voté, dans le cadre du Budget Participatif, le projet de la bagagerie Pause Canal en montrant ainsi leur empathie vers les plus démunis et leur envie de s'engager. Elle profite de l'occasion pour saluer tous les établissements scolaires qui, depuis 2021, ont mobilisé des groupes de travail pour concevoir des projets, essentiellement axés sur la solidarité et l'écologie, à soumettre au vote des habitant.e.s.

La liste des associations concernées par les quatre délibérations DJS étant longue, Mme DUMOULIN souhaite citer quelques projets particulièrement importants, comme « La santé mentale des jeunes » de l'association L'Envers de l'Art ou l'aide au logement proposé par le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) de Paris, ou encore la mise en relation de jeunes étudiants et de seniors pour qu'ils cohabitent le temps d'une année universitaire en se rendant un service mutuel, réalisée par l'association E2G (Ensemble2Génération). Pour ce qui est de l'insertion professionnelle et de l'emploi, cinq beaux projets sont portés dans le 10^e par AIRES 10, IDL (Initiatives de Développement Local), Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, Ngamb'art et Quai de Jemmapes X.

En ce qui concerne le pouvoir d'agir et l'engagement citoyen, les associations auxquelles il est proposé d'attribuer une subvention sont L'ACORT (L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie), Le Pari's des Faubourgs et Speals. Enfin, pour l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances, les associations concernées dans le 10^e sont Cage Projets, Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, L'Aire à Mots, Le Pari's des Faubourgs, Ngamb'Art, Quai de Jemmapes X et Speals.

Mme BRETON fait remarquer que les projets portés par les quatre délibérations DJS dans le 10^e arrondissement illustrent bien la richesse et la diversité de ses acteurs associatifs, en l'occurrence de ceux qui sont tournés vers la jeunesse. Il est heureux que la Ville de Paris leur apporte son soutien face à des politiques publiques souvent déficitaires, surtout quand il s'agit de solidarité et d'accompagnement des publics les plus fragiles.

Si l'on parle davantage de la santé mentale des jeunes depuis la crise sanitaire Covid-19 et que l'explosion d'étudiants ayant recours aux aides alimentaires a fait réagir l'opinion publique, la précarité des jeunes est un sujet sur lequel il reste encore beaucoup à faire. Pour une grande partie d'entre eux, l'entrée dans la vie active représente un moment de difficultés. Ceux qui parviennent à accéder au logement sont pour la plupart obligés de vivre dans des logements indignes. La tendance est de minimiser ces problèmes en disant que, quand on est jeune, ce n'est pas grave de ne pas avoir les moyens pour bien se loger et bien manger ou de cumuler de petits emplois mal payés. Pourtant, la jeunesse est une période importante où les inégalités sociales se creusent si les pouvoirs publics n'agissent pas.

Mme BRETON souligne l'importance des projets portés par les associations œuvrant dans le 10^e, comme ceux proposés par Ngamb'Art et Quai de Jemmapes X, spécifiquement tournés vers l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers populaires, ou comme ceux proposés par L'Envers de l'Art et L'Aire à Mots, axés sur la santé mentale et l'accès à la culture dès le plus jeune âge, afin d'atténuer les inégalités qui pénalisent parfois les parcours scolaires des enfants provenant des classes sociales les plus précaires. C'est tout un ensemble de besoins auxquels le réseau associatif parisien essaie de porter des solutions, et cela en dépit de la diminution des aides de l'État.

M. RAIFAUD revient sur le fait que les quatre délibérations DJS s'inscrivent dans les quatre axes de la politique jeunesse de la Ville de Paris : l'insertion sociale et professionnelle, l'accès aux droits, l'accès à la culture et aux loisirs et le pouvoir d'agir. M. RAIFAUD est particulièrement attaché à cette dernière thématique concernant la capacité des jeunes à prendre en main leur destin et à s'engager dans des projets collectifs. Au nom du groupe écologiste, il souhaite adresser un remerciement spécial à Mme DUMOULIN pour le travail très important qu'elle a réalisé dans le cadre de sa délégation à la jeunesse, aux seniors et à la solidarité entre générations.

Parmi les projets proposés par les quatre délibérations DJS, certains ont retenu tout particulièrement l'attention de M. RAIFAUD. Il cite, à ce propos, « La cohabitation intergénérationnelle pour la solidarité jeunesse » de l'association E2G et « La santé mentale des jeunes » de l'association L'Envers de l'Art. Une mention particulière va aux projets « Accueil Jeunes » porté par AIRES 10, « Jeunes Chef.fes Citoyen.ne.s » porté par IDL et « Boxe au Féminin » porté par Cage Projets. La priorité donnée aux vacances est mise en exergue par les associations Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul avec le projet « Colo chantier : la solidarité en action », Speals avec le projet « Tous en selle » qui vise à accompagner des jeunes âgés de 16 à 19 ans dans une expérience de mobilité à vélo qui les amènera de Paris à l'Auvergne, ou encore Le Pari's des Faubourgs avec le projet « Séjour Jeunes auto-géré : permettre le départ en vacances ».

Mme CORDEBARD tient à remercier chaleureusement Mme DUMOULIN pour le travail précieux qu'elle a effectué dans le 10^e arrondissement et pour la cohérence qu'elle a su assurer entre les différentes missions dont elle était chargée dans le cadre de sa délégation. Madame la Maire invite les élu.e.s à voter, l'une après l'autre, les quatre délibérations DJS.

Résultat du vote de la DJS 59 :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote de la DJS 60 :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote de la DJS 61 :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote de la DJS 62 :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DJS 92 – Relocalisation temporaire des activités du Centre Paris Anim' Château-Landon – Avenant n° 2 à la DSP relative aux centres Paris Anim' du 10^e arrondissement

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN rappelle que le Centre Paris Anim' Château-Landon, dont la construction remonte à la fin du 19^e siècle, fait l'objet de très importants travaux de rénovation depuis l'été 2024, pour une durée prévisionnelle de 18 à 24 mois. L'ampleur de ces travaux rendait impossible le maintien des activités du centre et, pour cette raison, en concertation avec l'association gestionnaire, la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement ont mis en œuvre les moyens nécessaires à la continuité de ce service public, aboutissant à un premier avenant au contrat de délégation de service public actant le relogement temporaire des activités du CPA.

La totalité des activités du centre ont ainsi pu être provisoirement relocalisées sur plusieurs sites : Espace Parisien d'Insertion, Centre de Ressources de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), anciens locaux de la protection maternelle et infantile (PMI), ancien Espace Paris Jeunes. Le lycée Colbert a mis à disposition, à titre gracieux, plusieurs de ses salles, de même que La Caserne.

L'association CRL 10, délégataire, a avancé les frais de déménagement et de relocalisation des activités. Il est normal que la Ville, responsable des décisions ayant amené cette situation, lui rembourse maintenant ces frais, qui s'élèvent à 79 309,10 euros. L'avenant n° 2, proposé au vote des élu.e.s par la délibération DJS 92, autorise justement ce remboursement. Mme DUMOULIN ajoute qu'un deuxième chantier commencera en septembre pour retransférer au Centre Paris Anim' Château-Landon les services délocalisés. La Mairie du 10^e s'est en effet engagée à profiter de ce déménagement temporaire pour rénover les locaux historiques avant le retour des activités. Une enveloppe de près de 500 000 euros pourrait être destinée à ce chantier, selon les besoins détaillés. En particulier, les travaux devront rendre le rez-de-chaussée 100% accessible aux personnes en situation de handicap, et tous les autres espaces devront être repensés dans leur aménagement et dans la signalétique pour favoriser l'accessibilité universelle.

Mme SCHERER tient à souligner la qualité des espaces transitoires mis à disposition des activités qui étaient proposées par le CPA. Une certaine inquiétude demeurerait sur la possibilité effective de trouver, sur le territoire, des lieux susceptibles d'accueillir, même provisoirement, ces activités dans leur totalité. Elle félicite Mme DUMOULIN et les personnes qui ont travaillé sur ce dossier d'avoir brillamment réussi ce pari et se réjouit à l'idée que le retour des services au Centre Paris Anim' Château-Landon soit précédé par d'importants travaux de rénovation.

Mme CORDEBARD se félicite, elle aussi, de la réussite de la relocalisation des activités du Centre Paris Anim' Château-Landon, en remercie Mme DUMOULIN et propose aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DAC 267 – Subventions (27 000 euros) à 11 associations historiques et signature de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE se réjouit que la Ville de Paris accorde son soutien à des associations qui se sont donné pour objectif l'étude et la transmission de l'histoire et du patrimoine des arrondissements parisiens, et tient à saluer le travail formidable réalisé par l'association Histoire et Vies du 10^e, qui se distingue tout particulièrement par son dynamisme et sa créativité. En 2025, Histoire et Vies a organisé, dans les locaux de la mairie, un cycle de rencontres et de conférences passionnantes et originales. C'est grâce à cette association et à la curiosité qui l'anime que la municipalité a découvert la bibliothèque féministe de Marie-

Louise Bouglé et la personnalité oubliée de la peintre Blanche Hoschedé, qui sera bientôt mise à l'honneur en donnant son nom au jardin du Chalet.

L'association Histoire et Vies du 10^e travaille également à l'organisation de parcours et balades dans l'arrondissement suivant différentes thématiques souvent axées sur les femmes, comme les itinéraires et les rencontres autour des femmes surréalistes organisés dans le cadre de la 41^e édition des Journées européennes du patrimoine, ou comme les « Parcours Mémoires : sur les traces des femmes combattantes dans le 10^e » lancés en mars 2025. Pour les prochaines Journées européennes du patrimoine, Histoire et Vies prépare des propositions avec le conservatoire du 10^e, une des spécificités propres à cette association étant de travailler en partenariat avec d'autres structures du territoire. Histoire et Vies fait honneur à sa fondatrice, Jeannine Christophe, décédée le 24 janvier 2025, à laquelle la municipalité rendra publiquement hommage après les vacances d'été.

M. JOUSSELLIN estime qu'il est important de reconnaître avec gratitude la contribution fournie par l'association Histoire et Vies du 10^e à la conservation et à la transmission du patrimoine historique et mémoriel de l'arrondissement. Il se réjouit de pouvoir rendre hommage à sa fondatrice en septembre prochain et de célébrer les multiples réalisations de l'association. Parmi ces dernières, les « Parcours Mémoires : sur les traces des femmes combattantes dans le 10^e », qui ont permis de découvrir les destins d'une dizaine de militantes et activistes telles que Dulcie September, Fidan Doğan, Sakine Cansiz, Leyla Söylemez, Marielle Franco, Mahsa Jîna Amini ou encore les femmes détenues à la prison Saint-Lazare. Histoire et Vies joue un rôle primordial dans le 10^e en participant également à des manifestations et à des festivals organisés par d'autres associations, afin de faire connaître aux nouvelles générations l'histoire de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD souligne que la présence sur son territoire d'une société historique d'une telle qualité est une grande richesse pour le 10^e arrondissement, qui peut ainsi connaître son passé et s'en servir comme base pour construire son avenir. C'est du devoir des élu.e.s de transmettre cette mémoire qui ajoute de la profondeur et de l'éclairage à un grand nombre de décisions prises par la municipalité. Madame la Maire informe que Mme SCHERER et M. CLERWALL ne prendront pas part au vote en tant qu'administrateurs de la société Histoire et Vies du 10^e, et invite les autres élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		18	
POUR	18	CONTRE	
Abstentions		NPPV	2 (Sylvie SCHERER et Ulf CLERWALL)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DAC 431 – Subventions (63 000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien et avenant à convention (5^e, 6^e, 7^e, 10^e, 11^e, 20^e)

Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE informe que, du 4 octobre au 10 novembre 2025, aura lieu la prochaine édition des Rencontres photographiques du 10^e, dont la direction artistique et l'organisation seront confiées au collectif Fetart. Comme c'est le cas pour chaque édition, des photographes confirmés et des jeunes émergents y participeront. Les photos des huit lauréats seront exposées à la mairie et les autres seront installées dans l'espace public et dans des lieux culturels associés à l'événement.

Après avoir lancé un appel à candidatures, auquel cette année ont participé des professionnels de très haut niveau, le collectif Fetart a sélectionné une vingtaine de projets parmi la soixantaine reçue. Ensuite, le jury s'est réuni et, même si la tâche n'a pas été facile car le niveau de tous les candidats était très élevé, il a fini par sélectionner les huit lauréats. Mme PATRICE a participé à la sélection pour porter la voix municipale aux côtés d'un photographe ancien lauréat, de deux acteurs culturels du 10^e, de la responsable de la Galerie Porte B. et d'une des programmatrices du Point Éphémère, ainsi que de deux personnes qualifiées du milieu de la photo et de la commissaire principale de Fetart.

L'idée des Rencontres photographiques du 10^e est d'inviter les habitant.e.s à la découverte de différents parcours au sein de l'arrondissement en fédérant les acteurs culturels locaux. Ceux-ci proposeront un programme satellite avec des expositions associées, des présentations d'ouvrages, de la musique et des débats. En mairie comme dans les autres sites, l'entrée sera gratuite et l'accessibilité devra être garantie à toutes et tous. La feuille de route de ces rencontres photographiques, en plus de propositions en prise directe avec la société et faisant écho à la complexité du monde, traduit la vitalité des mélanges culturels avec une attention particulière donnée à la parité et un parcours dédié à la photographie féminine. Mme PATRICE termine sa présentation en faisant savoir que la Mairie du 10^e participera au financement de cette manifestation par le biais du budget d'animation locale.

Mme CHIUSANO rappelle que la délibération DAC 431 concerne l'organisation de la 11^e édition de la Biennale des Rencontres Photographiques du 10^e, qui constitue un temps fort de la vie culturelle du 10^e arrondissement depuis désormais vingt ans. Les rencontres mettent en lumière des photographes professionnels, mais aussi des amateurs, et les photographies exposées trouvent place dans des galeries d'art, des centres d'animation, des bibliothèques et des cafés. Avec le jardin Villemain-Mahsa Jîna Amini, la médiathèque Françoise Sagan et une vingtaine d'autres lieux, la mairie accueillera l'exposition phare des lauréats de l'année.

Cette manifestation est une formidable expression de la culture promue par la Ville de Paris qui veut de « l'art partout et pour toutes et tous », une expression qui vient également valoriser le riche maillage culturel du 10^e arrondissement tout en permettant le dialogue entre les photographes et le grand public.

La photographie contemporaine est d'une grande vitalité, elle est sensible, libre, engagée et vient documenter avec un regard précieux le monde actuel.

Mme CORDEBARD observe que la Biennale des Rencontres Photographique du 10^e constitue une véritable réussite. Elle a également le mérite d'avoir ouvert la voie pour l'accueil de très belles expositions photographiques à la mairie, comme la récente « Harmonies d'Arménie ». Des partenaires importants, tels que la SNCF, mettent désormais à disposition leurs espaces tandis que le Pont Saint-Ange est devenu un lieu dédié à la photographie avec des expositions régulièrement renouvelées. Mme CORDEBARD remercie Mme PATRICE d'avoir travaillé à toutes ces réalisations aussi bien en tant qu'adjointe à la Maire de Paris qu'en tant que déléguée à la culture et au patrimoine dans le 10^e arrondissement. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

M. FORT n'ayant pas réintégré la séance, **Mme CORDEBARD** propose aux élu.e.s de voter, l'une après l'autre, les délibérations sur lesquelles il s'était inscrit.

2025 DSOL 110 – Subventions (440 000 euros) et conventions à 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DAE 151 – Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé place de la République (Centre, 10^e, 11^e)

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	

POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DAJ 2 – Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DVD 49 – Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache – Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DAC 35 – Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord-SAS Centre International de Créations Théâtrales (10^e)

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription, et annonce que Mme SCHERER ne prendra pas part au vote de la DFPE 45 en tant qu'administratrice de l'association concernée.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2025 DSOL 77 – Subventions (1 761 033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris

2025 DSOL 78 – Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espaces de Vie sociale et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025

2025 DSOL 80 – 18 subventions (1 608 710 euros) de fonctionnement pour 14 associations et 1 fondation pour des actions d'aide alimentaire – 2 subventions d'investissement pour 2 associations – 2 avenants

2025 DSOL 87 – Subventions (4 089 849 euros) à 10 associations et 1 organisme pour le fonctionnement des 15 Espaces Solidarités Insertion (ESI) et 1 accueil de jour

2025 DPE 29 – Subventions (52 100 euros), conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets « Compostage de proximité 2025 » et signature d'un avenant

2025 DEVE 67 – Subventions (130 000 euros) à 15 associations (16 projets) pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire

2025 DSOL 94 – Subventions (95 000 euros) à 7 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit des familles

2025 DASCO 38 – Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2024-2025

2025 DASCO 47 – Collèges publics parisiens – Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros)

2025 DDCT 107 – Subventions (134 600 euros) à 30 associations pour le financement de 51 projets dans les quartiers Politiques de la Ville du 10^e arrondissement (2^e enveloppe)

2025 DDCT 77 – Subvention (131 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations

2025 DDCT 92 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2025 – Subventions de fonctionnement (90 000 euros) à 6 associations

2025 DAE 3 – Avenants et subventions (713 000 euros) à 11 structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

2025 DFPE 5 – Subventions (1 787 571 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 17 lieux d'accueil enfants-parents à Paris

2025 DFPE 27 – Subvention (2 196 722 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

2025 DFPE 45 – Subventions (443 386 euros), avenant n° 1 et subvention (9 678 euros) et convention d'investissement à l'association AFAPE (10^e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (10^e et 19^e)

2025 DFPE 107 – Subventions (464 500 euros), conventions et avenant avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

2025 DFPE 128 – Subvention (5 120 865 euros) et avenant n° 1 à l'association France Horizon pour ses 20 établissements pour la petite enfance

2025 DSOL 55 – Subventions (97 000 euros) à 11 associations, 2 conventions et 1 avenant pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants

2025 DJS 10 – Subventions (35 050 euros) à 7 associations sportives dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (10^e)

2025 DAC 262 – Subventions (45 600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris

2025 DLH 121 – Modification et octroi de garanties d'emprunt finançant diverses opérations de logements sociaux réalisées par Paris Habitat

2025 DU 112 – Dénomination passerelle Jane Birkin (10^e)

2025 DAC 164 – Subvention (60 000 euros) et convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe-ECUJE (10^e)

2025 DAC 166 – Subventions (311 000 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

2025 DAC 184 – Subventions (47 500 euros) à 12 formations chorales, 1 fédération musicale et 1 troupe de comédie musicale, et signatures de 14 conventions

2025 DAC 196 – Subventions de fonctionnement (33 000 euros) et convention avec 5 associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) (10^e, 11^e, 13^e et 18^e)

2025 DAC 367 – Subvention (5 000 euros) et convention à 1 association au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL Culture) attribué au 10^e arrondissement

2025 DEVE 37 – Subvention de fonctionnement (28 500 euros) à l'association Veni Verdi œuvrant pour le développement de 8 projets d'agriculture de proximité

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Sylvie SCHERER pour la DFPE 45)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** rappelle que la réouverture festive du jardin du Chalet aura lieu le 24 juin à partir de 17 heures, que la 30^e édition des Voix sur Berge se tiendra le dimanche 29 juin et que le lancement de Paris en Scène, dîners-croisières sur la Seine à des prix abordables, se fera le 21 juin. Enfin, Paris Plages et la baignade dans le canal Saint-Martin ouvriront respectivement les 5 et 6 juillet.

Mme SCHERER souhaite à son tour rappeler que la présentation de la bagagerie Pause Canal aura lieu le 10 juillet à la MVAC.

Mme CORDEBARD clôt la séance en informant que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 23 septembre à 18h30. Elle remercie les élu.e.s et le public, et souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

La séance est levée à 20h41.

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère du 10 ^e arrondissement Secrétaire de séance